
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 6 octobre 2023***L'an deux mille vingt-trois et le six octobre à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucault Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.**Procuration : Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Léonie Schneiter à Aline Louvrier, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.**Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gurtner.*
-----*Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-10-077****OBJET : Marché de maîtrise d'œuvre Rénovation presbytère.**

Le Maire rappelle que le presbytère est un bâtiment qui accueille la paroisse au rez-de-chaussée ainsi que l'appartement du prêtre à l'étage. Ce bâtiment étant très énergivore, la commune en lien avec la paroisse souhaite le rénover.

Le Maire précise que le montant des travaux est compris entre 250 000€ pour une rénovation énergétique seule et 450 000€ pour une réhabilitation totale du bâtiment. L'accueil de jour « ELIAD » actuellement installé à l'ancienne trésorerie intégrera le rez-de-chaussée du presbytère à la fin des travaux et l'ensemble s'intégrera dans l'espace « Place de l'Eglise » ce que souhaite la collectivité.

Le Maire informe que sur les 4 offres reçues, le Bureau d'Etudes Paillard, le mieux disant, a été retenu au taux de 9.4%.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- Autorisent le Maire à accepter le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du presbytère avec le Bureau d'Etudes Saillard au taux de 9.4% ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20231006-2023_10_077-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.

